

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Signaler une violence conjugale, sexuelle ou sexiste

[Accéder au Service en ligne](#)

Vous pouvez consulter les fiches suivantes :

[Viol d'une personne majeure](#)

[Viol ou agression sexuelle d'une personne mineure](#)

[Agression sexuelle d'une personne majeure](#)

[Violences conjugales](#)

[Harcèlement](#)

Une messagerie instantanée (chat) vous permet de dialoguer avec un fonctionnaire de police ou un militaire de la gendarmerie. À tout moment, l'historique de discussion pourra être effacé de votre ordinateur, téléphone portable ou tablette.

- [Injure – Diffamation – Incitation à la haine](#)
- [Violence – Atteinte à l'intégrité](#)

